

# Comment inscrire son chat à une exposition?



Quelques indications intéressantes non seulement pour les nouveaux éleveurs!

Vous êtes un ami passionné des chats ou un futur éleveur et vous avez acheté un beau chaton de race pure que vous aimeriez présenter aux juges lors de l'une des prochaines expositions félines. Comment procéder ?

La condition première d'une participation à une exposition féline de la FFH, c'est d'être membre d'une société féline affiliée à la FFH / FIFé. Les membres de sociétés félines indépendantes sont également les bienvenus dans la plupart des expositions de notre fédération mais ne peuvent exposer leurs chats que dans les classes de 9 à 12, parce que les certificats obtenus pour les titres FIFé doivent être enregistrés aux secrétariats du Livre des Origines (LO) des membres FIFé. Ceci n'est possible que pour les membres de sociétés félines de la FIFé. Si vous êtes membre de l'une des sections de la FFH, votre chat doit avoir un pedigree enregistré au LO de la FFH. En ce qui concerne les chatons ou les chats importés de l'étranger, le pedigree doit au moins avoir fait l'objet d'une demande. Le chat doit absolument avoir été transféré au nom de l'exposant, sinon c'est le nom de l'ancien propriétaire ou de l'éleveur qui apparaît automatiquement comme exposant dans le catalogue de l'exposition et dans la confirmation d'inscription.

Pour l'inscription, veuillez utiliser le formulaire officiel de la FFH que vous pouvez télécharger à partir de la page Internet de la FFH [www.ffh.ch](http://www.ffh.ch) et remplir directement sur votre PC. Envoyez-le ensuite par e-mail à la personne responsable des inscriptions pour cette exposition, avec copie à votre société féline. Le responsable de votre société féline contrôle si votre inscription est correcte et complète et confirme votre inscription par e-mail.

Si vous remplissez le formulaire à la main, faites-le de façon bien lisible et complète. Inscrivez bien clairement si vous voulez exposer un jour ou les deux jours. Envoyez votre formulaire d'inscription, ainsi qu'une enveloppe vide correctement affranchie, au président ou au membre du comité de votre section responsable des inscriptions aux expositions. Vous pouvez envoyer une copie de votre inscription directement au responsable des engagements pour l'exposition en question.

**Seule l'inscription originale signée par le responsable de votre section est valable.**

Nous prions ici les personnes responsables de la signature des différentes sections de la FFH de bien contrôler les inscriptions et de les envoyer immédiatement aux organisateurs des expositions par la poste ou par e-mail.

N'inscrivez pas vos chats au dernier moment. Toutes les sections ne font pas une liste des retardataires dans le catalogue. Si, à cause d'une salle d'exposition un peu petite, le nombre maximum de chats est atteint rapidement, il peut arriver que l'on ne puisse plus vous admettre à l'exposition. De plus, **les retardataires donnent un énorme surplus de travail aux organisateurs !**

Si vous devez annuler votre inscription, veuillez le communiquer par écrit directement à la personne chargée des engagements. Pour les annulations faites après la date officielle de clôture, les frais d'inscription restent dus, en particulier si le chat est déjà inscrit dans le catalogue. Annoncez cependant votre absence même après la date de clôture. Les cages vides font toujours mauvaise impression dans une exposition.

En Suisse, les contrôles vétérinaires sont toujours placés sous l'autorité du vétérinaire cantonal. Toute réclamation ou protestation contre le renvoi d'un chat doit donc être adressée au vétérinaire du canton où a lieu l'exposition. L'organisateur et la FFH n'ont aucune influence sur ce contrôle.

Vous trouverez le règlement des expositions sur la page Internet de la FFH. [www.ffh.ch](http://www.ffh.ch)

Nous vous souhaitons un grand succès et beaucoup de plaisir en exposition. Dites-vous que même si les juges sont d'un autre avis, ce sera toujours votre petit chouchou qui est le plus beau pour vous.

Alfred Wittich, président de la FFH

FFH-AW 1. décembre 2013